

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, François FEJEAN, Thierry DOUAIS, Marie-Claire HAMON, Alain CAPITAINE, Alain BOURGE, Denis JOSSELIN, Denise POIDEVIN, Frédéric MIDELET, Thierry TRONET, Sozic NOGRET, Eric FOURNEL, Caroline LESCLINGANT.

ETAIENT ABSENTS : Jérôme LEROUX donne procuration à Sozic NOGRET, Magali ONEN-VERGER donne procuration à Eric FOURNEL, Fabrice GAUVAIN donne procuration à Denis JOSSELIN, Anne AMOURET donne procuration à Caroline LESCLINGANT, Michel DEPARTOUT.

Décisions de Madame le maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante :

Pas de préemption sur :

- un bien immobilier situé au lotissement privé « Le Domaine de La Chenaie » au profit de Monsieur et Madame Bourget.
- un bien immobilier situé au lotissement privé « Le Domaine de La Chenaie » au profit de Madame et Monsieur Armand Barre.
- un bien immobilier situé au lotissement communal « Le Domaine de Neuville » au profit de Monsieur Ludovic Genest.

Signature d'un devis pour la proposition de travail concernant la réorganisation des services techniques pour un prix de 8.851 euros avec Le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Côtes d'Armor.

Adoptions des comptes de gestions et administratifs 2009 et prévisionnels 2010 de la commune :

Camping municipal : l'excédent de fonctionnement de 6.024,02€ est reporté en fonctionnement au budget prévisionnel 2010.

Service public de l'assainissement collectif : les excédents d'exploitation (641.296,93€) et d'investissement (18.554,82€) sont reportés en section d'exploitation et en section d'investissement au budget prévisionnel 2010 du service public de l'assainissement collectif.

Lotissement communal de « La Prée Neuve », deuxième tranche : excédents de fonctionnement et d'investissement 0€

Lotissement communal « Le Domaine de Neuville » : l'excédent de la section d'exploitation (124.948,07€) est affecté en recettes de fonctionnement et le déficit de la section d'investissement (365.884,00€) est affecté en dépenses d'investissement au budget prévisionnel 2010.

Compte administratif de la commune : l'excédent de la section de fonctionnement (698.204,83€) est affecté en recette d'investissement et le déficit d'investissement (562.148,96€) en dépenses de fonctionnement au budget prévisionnel 2010.

Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2010 afin de permettre à Daniel Rablat d'accéder au grade d'Agent de maîtrise auquel le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Côtes d'Armor l'a inscrit.

Acceptation du principe de l'établissement d'une convention d'entretien des éco-points et de nettoyage des lieux avec la commune de Ploubalay pour un terrain mis à disposition du syndicat par l'enseigne commerciale Carrefour Market, entre la commune de Ploubalay et le Sidcom Beaussais Rance-Frémur représenté par Philippe Lechenne, son président.

Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église communale de 468,15 euros à Monsieur et Madame Hervé, domiciliés à Ploubalay.

Cession à Mr Guy Le Vouédec, demeurant à Bieuret de la parcelle cadastrée B1221 d'une superficie de 75 m² bordant son terrain pour la somme de 100€ (avis de l'Inspection domaniale des services fiscaux). Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption sur :

- un bien immobilier situé 3 allée commerçante, cadastré AB 213 pour une superficie totale cédée de 294 mètres carrés.
- un bien immobilier situé 39 rue de Joliet, cadastré AH 22, 23 et 24 en partie.

- un bien immobilier situé 6 rue des trois frères Lecoublet, cadastré AB 17 pour une superficie totale cédée de 498 mètres carrés.

Acquisition de la parcelle cadastrée A 164, située dans les Vallées Bonas, pour le prix de 2.100€ conformément à l'inspection domaniale des services fiscaux.

Avis favorable, auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude, à la demande d'implantation de l'Armement Jégu dans la zone artisanale de Coutelouche (stockage et vente de produits frais et congelés en vente directe).